



La Réunion



Se diversifier avec un atelier ovin

Programme POSEI France – La Réunion



Dans le cadre du programme « Réseaux de références » du POSEI France visant à apporter un appui au développement des filières animales des DOM cette publication spécifique aux ovins présente quelques résultats issus du réseau de fermes de références (moyennes 2016) et des objectifs techniques et économiques qui se veulent réalistes pour vous aider à construire votre projet ou à analyser vos résultats.

Le réseau de références ovin a démarré en 2015. Il compte 5 fermes pour la campagne 2016. Ces fermes ont toutes des ateliers naisseurs-engraisseurs en système coopératif avec engraissement des agneaux en bâtiment. Elles sont toutes localisées dans l'Ouest ou le Sud.

Structures moyennes (2016)

Main-d'œuvre consacrée à l'atelier (UMO)	0,55
Brebis (y compris agnelles saillies)	91
Surface fourragère (ha)	22,2
Chargement (brebis/ha SFP)	27,7



COLLECTION RÉSULTATS



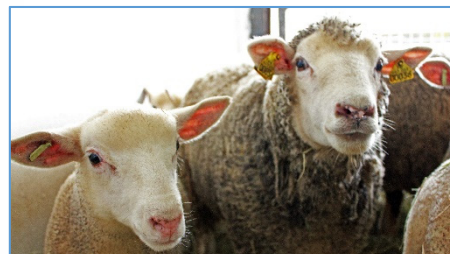
DES ATOUTS... ET DES CONTRAINTES

La production ovine présente des atouts importants : elle bénéficie d'un marché porteur, avec des prix très intéressants, elle présente un retour rapide sur investissements (cycle de production relativement court). Elle bénéficie également de conditions climatiques favorables à la croissance végétale.

Mais elle présente aussi des contraintes : du fait d'un accès au foncier très difficile, les achats d'aliments sont souvent importants, et les prix de ces aliments sont très élevés à La Réunion. La prédation par les chiens errants est un handicap, d'où le recours important à l'élevage en bâtiments de plus en plus confinés et la nécessité de résider à proximité de l'élevage.

UNE TAILLE D'ATELIER SUFFISANTE

Par rapport au temps de travail et aux investissements engagés, il faut mettre en place un atelier d'une taille suffisante, par exemple 150 femelles (120 brebis et 30 agnelles) pour rémunérer l'équivalent d'un tiers temps.



LES MOUTONS SONT DES RUMINANTS, ILS ONT DONC BESOIN DE SURFACE !

Contrairement aux volailles et aux porcins, les ovins sont des ruminants, ce qui signifie qu'il leur faut avant tout des fourrages. Et compte tenu des prix du foin et du concentré à La Réunion, cela veut dire qu'il faut disposer d'une surface fourragère minimale ! Le tableau ci-contre présente le chargement envisageable par hectare (engraissement des jeunes compris), en fonction de la région et de l'accès à l'irrigation.

Ressource fourragère	Chargement (brebis/ha)	Soit pour 150 brebis (agnelles comprises)
Prairies irriguées	20 à 30	5 à 7,5 ha
Zone pluvieuse non irriguée	15 à 20	7,5 à 10 ha
Autres zones non irriguées	10 à 15	10 à 15 ha

LA REPRODUCTION DES BREBIS SE GÈRE EN LOTS

Dans un élevage professionnel, on ne laisse pas la nature décider toute seule :

- Introduire et retirer les béliers (monte en main conseillée) en fonction des périodes désirées pour les mises bas (5 mois plus tard) et pour les ventes (âges à la vente de l'ordre de 4 mois pour les agneaux).
- Après sevrage, ne pas laisser les jeunes mâles avec leurs sœurs.

La productivité des brebis est le premier critère de rentabilité de l'atelier, il ne faut négliger aucune composante de la fertilité : des brebis (bon état, ou reprise d'état, à la mise à la reproduction), Introduire et retirer les béliers (monte en main conseillée), maîtriser la mortalité des agneaux (forte présence de l'éleveur nécessaire pendant les agnelages). Bonne préparation des mises-bas, avec une alimentation adaptée à la fin de gestation, sans oublier d'apporter minéraux, vitamines et oligoéléments.

Bilan de reproduction

	Moyenne	Objectif	Votre élevage
Productivité numérique (agneau /brebis)	1,07	1,80	
Productivité pondérale (kg carcasse/brebis)	19,8	29,6	



DE BONNES CROISSANCES POUR DES AGNEAUX VENDUS RAPIDEMENT...

Le prix de vente des agneaux est lié à leur poids et à leur âge (pénalisation au-delà de 8 mois). Il est donc important de leur assurer de bonnes croissances, sans à-coups, même s'ils ne doivent pas être trop gras. Le tableau ci-dessous présente les poids et prix à rechercher pour les agneaux et les brebis de réforme.

Poids et prix de vente par catégorie

		Moyenne	Objectif	Votre élevage
Agneaux finis	Poids (kg carcasse)	19,7	19,0	
	Prix (€/kg carcasse)	11,4	11,5	
Brebis de réforme	Poids (kg carcasse)	17,2	25,0	
	Prix (€/kg carcasse)	2,5	3,0	

...TOUT EN LIMITANT LES ACHATS D'ALIMENTS

Le pâturage est le système d'alimentation le plus économe et le moins gourmand en temps, mais les systèmes ovins de la Réunion sont majoritairement basés sur le recours au zéro pâturage, du fait du manque de surface et des risques de prédation. L'affouragement en vert est une formule économique sur le plan financier, mais pas en travail. Compte tenu du prix du foin, le recours aux choux et à la paille de canne à sucre est très développé, mais ils ne sont pas disponibles toute l'année, d'où la nécessité de produire et stocker son propre fourrage (foin et/ou paille de canne). De même, le concentré coûte très cher, il faut donc raisonner son utilisation.

Poids et prix de vente par catégorie

		Moyenne	Objectif	Votre élevage
Achat de fourrage	Kg/brebis	186	100	
	€/brebis	15,5	32	
Consommation totale de concentré	Kg/brebis	298	300	
	Kg/kg carcasse	13,9	10,1	
	€/brebis	255	95	

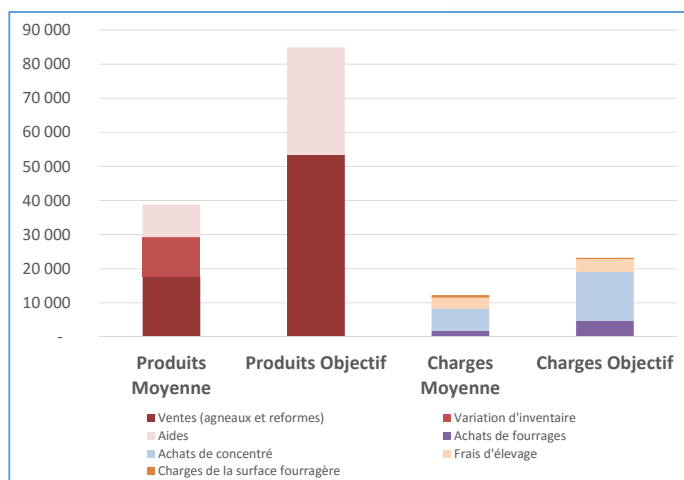


LA MARGE BRUTE : UNE PREMIÈRE APPROCHE DE LA RENTABILITÉ

La marge brute correspond à la différence entre le produit brut (variation d'inventaire comprise) et les charges opérationnelles, elle permet une première appréciation de la rentabilité de l'atelier. Mais il faut encore déduire les charges de structure pour apprécier la rentabilité réelle de l'atelier.

		Moyenne	Objectif	Votre élevage
Produit brut	€/brebis	352	566	
	€/UMO ovine	61 800	283 000	
Aides/produit brut	%	32 %	37 %	
Charges d'alimentation directe	€/brebis	88,1	127	
	€/kg carcasse	4,8	4,3	
Frais d'élevage	€/brebis	22	25	
Charges de surface fourragère	€/brebis	8,3	3	
Marge brute	€/brebis	255	411	
	€/UMO ovine	43 417	206 000	

Produits et charges de l'atelier : moyenne et objectif



DES INVESTISSEMENTS INCONTOURNABLES

Pour travailler dans de bonnes conditions et ne pas pénaliser les résultats techniques et économiques, il faut prévoir un bâtiment fonctionnel et bien équipé (cornadis, claies, abreuvoirs, tapis d'alimentation, louve, etc.). Pour un troupeau de 150 femelles, compter près de 300 000 € (bâtiment en kit), tous équipements compris. Avec un apport personnel de 20 %, cela correspond à une annuité de l'ordre de 27 000 € (emprunt à 5 % sur 12 ans), soit 80 agneaux sur l'année (7 par mois). Pour plus d'informations sur les subventions (FEADER ou autres), contactez les agents du réseau d'élevage petits ruminant (liste ci-dessous).

Contacts « Réseaux d'élevage petits ruminants de La Réunion »

Réseau Ovin :

- Sao Barreira
OVICAP

sao.ovicap@gmail.com

0692 10 48 91

Réseau Caprin :

- Fabrice Balou
Chambre d'Agriculture de la Réunion

fabrice.balou@reunion.chambagri.fr

02 62 50 11 49

Coordination/Animation :

- Jery Randrianasolo
Chambre d'Agriculture de La Réunion
- Sulliman Moullan
Chambre d'Agriculture de La Réunion
- Jean-François Bataille
Institut de l'Élevage

jery.randrianasolo@reunion.chambagri.fr

02 62 96 20 77

sulliman.moullan@reunion.chambagri.fr

02 62 96 20 61

jean-francois.bataille@idele.fr

04 92 72 32 07

Document édité par l'Institut de l'Élevage
149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – www.idele.fr
Septembre 2018 – ISBN : 978-2-36343-982-6
Référence Idele : 0016 602 014 – Réalisation : Isabelle Guigue
Crédit photos : Chambre d'agriculture de La Réunion

LES RÉSEAUX DE RÉFÉRENCES

Les Réseaux de Références sont un dispositif partenarial visant à produire des références technico-économiques sur les systèmes d'exploitation avec élevage des Départements d'Outre-Mer. Ils associent des éleveurs, des ingénieurs et des techniciens des Chambres d'Agriculture et des Organisations de Producteurs en charge du suivi de terrain, avec l'appui et la coordination de l'Institut de l'Élevage, de l'IFIP et de l'ITAVI.

ORGANISATION ET FINANCEMENT

Les Réseaux de Références sont conduits sous l'égide des Ministères de l'Agriculture et de l'Outre-Mer, ainsi que de l'ODEADOM. Ils bénéficient d'un financement de l'Union Européenne dans le cadre du POSEI France.